Vallées et Plateau d'Ardenne
Communauté de Communes

6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI
Tél : 03.24.54.59.12 - Fax : 03.24.53.25.89
E-mail : contact@ccvpa.fr

PROCES VERBAL

- :- :- :- :- :-

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE

11 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 Avril, à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne à la Salle Polyvalente à LES MAZURES, dûment convoqué par courrier électronique en date du 06 Avril 2022, par Monsieur Régis DEPAIX, Président.

ETAIENT PRESENTS (38) :

BLOMBAY	*M. Benoît VIOT,* ***Suppléant de Mme Nathalie TAVERNIER***
BOGNY SUR MEUSE	*Mme Stéphanie SGIAROVELLO,* ***ayant le pouvoir de M. William NOEL,***
	M. Jérôme NOEL, ***ayant le pouvoir de Mme Ludivine RENOLLET,***
	M. Eric COMPERO, ***ayant le pouvoir de Mme Laurence DROMZEE,***
BOURG FIDELE	*M. Eric ANDRY,*
DEVILLE	*M. Dominique COSENZA,*
	Mme Corinne COSENZA,
GUE D'HOSSUS	*M. André LIEBEAUX,*
HARCY	*M. Joël RICHARD,*
HAULME	*M. Alain MOUS,*
JOIGNY SUR MEUSE	*M. Jean-Pierre COLINET,*
LAIFOUR	*M. Jean-Marie GARDELLIN,*
LAVAL MORENCY	*M. Patrick FONDER,*
LE CHATELET SUR SORMONNE	*Mme Marie-Christine TESSARI,*
LES HAUTES RIVIERES	*M. Denis DISY,*
	Mme Nathalie DAVIN,
	M. Jean-Michel DEJARDIN,
LES MAZURES	*Mme Elisabeth BONILLO,* ***ayant le pouvoir de M. Jérôme TISSOUX,***
LONNY	*M. Mickaël LECLERE,*
MONTCORNET	*M. Régis DEPAIX,*
MONTHERME	*M. Aurélien PAYON,*
	Mme Claudie LATTUADA,
	M. Jean-Pierre DUBOIS, ***ayant le pouvoir à Mme Catherine JOLY***
RENWEZ	*Mme Annie JACQUET,*
	M. Jean-Pierre GRIZOU,
	M. Patrick MONVOISIN, ***à partir de 18h50***

RIMOGNE	M. Yannick ROSSATO, **ayant le pouvoir de Mme Monique CLOUET,**
ROCROI	M. Denis BINET, **ayant le pouvoir de Mme Jacinthe DA SILVA,**
	M. Brice FAUVARQUE,
	Mme Sylviane BENTZ,
SEVIGNY LA FORET	Mme Maryse COUCKE,
SURY	M. Patrice RAMELET, **ayant le pouvoir de M. François DENEUX,**
TAILLETTE	M. Christian MICHAUX,
THILAY	Mme Nicole JEANNESSON, **ayant le pouvoir de M. Kévin GENGOUX,**
	M. Bruno LELIEUX,
THIS	M. Geoffrey THEVENIN,
TOURNAVAUX	M. Luc LALLOUETTE,
TREMBLOIS LES ROCROI	M. Fabrice MAURICE.

ABSENTS EXCUSES (11):

BLOMBAY	Mme Nathalie TAVERNIER, **représentée par M. Benoît VIOT (Suppléant),**
BOGNY-SUR-MEUSE	M. Kévin GENGOUX, **ayant donné pouvoir à Mme Nicole JEANNESSON,**
	Mme Ludivine RENOLLET, **ayant donné pouvoir à M. Jérôme NOEL,**
	M. William NOEL, **ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie SGIAROVELLO,**
	Mme Laurence DROMZEE, **ayant donné pouvoir à M. Eric COMPERO,**
HAM LES MOINES	M. TISSOUX Jérôme, **ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth BONILLO,**
MONTHERME	Mme Catherine JOLY, **ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS,**
MURTIN BOGNY	Mme Catherine BOUILLON
RIMOGNE	Mme Monique CLOUET, **ayant donné pouvoir à M. Yannick ROSSATO,**
ROCROI	Mme Jacinthe DA SILVA, **ayant donné pouvoir à M. Denis BINET,**
SORMONNE	M. François DENEUX, **ayant donné pouvoir à M. Patrice RAMELET,**

ABSENTS NON EXCUSES (5):

BOGNY-SUR-MEUSE	Mme Sandie PHILIPPOT,
	M. Francis ROUSCHOP,
	Mme Corinne CHAMPENOIS,
NEUVILLE LES THIS	M. Freddy THEVENIN,
SAINT MARCEL	M. Daniel THIEBAUX.

Titulaires en exercice :	53
Membres présents :	38
Absents excusés non représentés :	10
Absent excusé et représenté :	1
Absents non excusés :	5
Pouvoirs :	9
Votants :	47, dont 9 pouvoirs

Assistaient également à la réunion Monsieur Ali BITAM de la commune de Les Mazures, Monsieur Benoît CARON de la commune de THIS, Monsieur Éric GALAND, Directeur Général des Services, Monsieur Christel COURTY, responsable du pôle Environnement, Monsieur Pierre SALMON, responsable du pôle Développement Economique, Monsieur Marc SUMERA, responsable du pôle Développement Touristique, Madame Aurélie LEMERET, responsable du pôle Coopération Jeunesse et Social, Monsieur Thibaut PILARDEAU, responsable du Pôle Centre Aquatique et équipements sportifs, Monsieur Nicolas ELIET, responsable du pôle Infrastructures – Travaux et Madame Catherine BOUZIN, **Adjoint Administratif.**

38 membres étant présents et le quorum de 27 étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Est nommée secrétaire de séance, Monsieur Aurélien PAYON, Conseiller Communautaire - Commune de MONTHERME.

I- COOPERATION – JEUNESSE

Rapporteur : M. Régis DEPAIX, Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

1-1. Subvention Centre Socioculturel AYMON LIRE

L'Association Aymon Lire développe depuis 2001 un projet d'animation globale labellisé centre social par la CAF des Ardennes sur le territoire de la Commune de Bogny sur Meuse.
Dans le cadre de ses interventions, le Centre Socioculturel s'est engagé aux côtés et avec le soutien de partenaires, dans le cadre de dispositifs structurant en termes d'accès aux services publics comme la MSAP (Maison de Services Au Public), devenue France Service en janvier 2020.

Les objectifs de France Service visent à :
Favoriser l'accès aux services publics et aux droits sur le territoire de la CCVPA
Accompagner le public vers une maitrise de l'outil informatique et des interfaces des différentes administrations et organismes
Proposer un appui humanisé et accessible à tous les habitants quelle que soit leur situation
Développer des actions collectives améliorant la connaissance des habitants sur leurs droits

L'intervention sur le terrain se traduit par :
Des permanences à Bogny sur Meuse, Monthermé, Deville, Les Hautes Rivières, Joigny sur Meuse Thilay et Laifour
Un service Public à Domicile (SPAD) c'est à dire une aide administrative à domicile au service des publics à mobilité réduite ou vulnérable.

De même l'association met en œuvre des actions identifiées, répertoriées et actées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Considérant les objectifs visés et la déclinaison opérationnelle sur le terrain, il semble opportun d'inscrire cette démarche partenariale dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le Centre Socioculturel Aymon Lire afin de conforter l'Association dans son action et de lui réaffirmer le soutien de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne dans cette mission de service public.
(Document joint en annexe).

Le Conseil Communautaire valide le principe de la contractualisation d'une convention précisant les engagements réciproques entre la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et le Centre Socioculturel Aymon Lire, pour les années 2022, 2023,2024, 2025 et 2026.et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires afférents à cette affaire.

46 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

1-2. Convention Association Bords de Meuse et Semoy (ABMS).

La délibération n°2021-12 votée par l'assemblée lors de la séance du 25 janvier 2021, relative à la convention avec l'Association des Bords de Meuse et Semoy, mentionne, au titre du fonds de soutien à l'insertion, un montant annuel maximal de 44 000 €, et définit les modalités de versements.

Suite à l'instruction du dossier, aux échanges avec l'association, et aux vues des documents bilans présentés, il s'avère que la somme à verser pour 2021 s'élève à 40 625 €.

Considérant qu'un premier mandatement de 33 000 € a été effectué en date du 30 avril 2021, il convient de procéder au versement de 7625 € au titre du solde de la subvention.

Le Conseil Communautaire accepte et valide la régularisation de la subvention, procède au versement du solde de la subvention et autorise le Président à signer tout document nécessaire

46 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

II- ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Mme Elisabeth BONILLO, Vice-Présidente «Environnement»

2-1. Avenant aux marchés de collecte des déchets

Cette redevance sert à financer le traitement des déchets collectés dans les bâtiments publics des communes membres tels que les Mairies, salles des fêtes et autres gymnases.

Le nouveau tarif 2022 a été adopté lors de la séance du 11 octobre 2021 pour un montant de 2.15 € par habitants en référence à la population INSEE applicable au 1er janvier 2022.

Il vous est proposé de délibérer le montant en fonction de la population INSEE.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

	2022	
Communes	Habitants (Source INSEE 2019)	Montants
Blombay	140	301 €
Bogny-sur-Meuse	5092	10 948 €
Bourg-Fidèle	868	1 866 €
Deville	1051	2 260 €
Gué-d'Hossus	527	1 133 €
Ham-les-Moines	376	808 €
Harcy	514	1 105 €
Haulmé	88	189 €
Les Hautes-Rivières	1470	3 161 €
Joigny-sur-Meuse	675	1 451 €
Laifour	436	937 €
Laval-Morency	250	538 €
Le Châtelet-sur-Sormonne	166	357 €
Les Mazures	908	1 952 €
Lonny	635	1 365 €
Montcornet	307	660 €
Monthermé	2321	4 990 €
Murtin-et-Bogny	193	415 €
Neuville-lès-This	387	832 €
Renwez	1710	3 677 €
Rimogne	1363	2 930 €
Rocroi	2312	4 971 €
Saint-Marcel	342	735 €
Sévigny-la-Forêt	286	615 €
Sormonne	550	1 183 €
Sury	114	245 €

Thilay	1055	2 268 €
This	234	503 €
Tournavaux	236	507 €
Tremblois-lès-Rocroi	153	329 €
Soit	**25 173**	**54 122 €**

Le Conseil communautaire accepte cette proposition.

46 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

III- FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

Rapporteur : M. Patrice RAMELET, Vice-Président «Finances – Affaires Financières et Juridiques»

3-1. Vote des Comptes Administratifs 2021.

Le Conseil Communautaire :

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Général :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **11 701 196.61 €** (Onze millions sept cent un mille cent quatre-vingt- seize €uros et soixante et un cents), et celui des recettes, comprenant, le résultat N-1, à la somme de **12 624 650.32 €** (Douze millions six cent vingt-quatre mille six cent cinquante €uros et trente-deux cents) d'où un excédent de Fonctionnement de **923 453.71 €** (Neuf cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-trois €uros et soixante et onze cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses, hors RAR, s'élève à la somme de **2 694 676.36 €** (Deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-seize €uros et trente-six cents) et celui des recettes, hors RAR et comprenant le résultat N-1, à la somme de **2 543 296.13 €** (Deux millions cinq cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-seize €uros et treize cents), d'où un déficit d'investissement de **151 380.23 €** (Cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt €uros et vingt-trois cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 772 073.48 €** (Sept cent soixante-douze mille soixante-treize €uros et quarante-huit cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Général est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – REOM***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – REOM :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **3 901 885.20 €** (Trois millions neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-cinq €uros et vingt cents) et celui des recettes à la somme de **3 907 120.40 €** (Trois millions neuf cent sept mille cent vingt €uros et quarante cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **5 235.20 €** (cinq mille deux cent trente-cinq €uros et vingt cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **61 624.85 €** (Soixante et un mille six cent vingt-quatre €uros et quatre-vingt-cinq cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **472 522.41 €** (Quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-deux €uros et quarante et un cents), d'où un excédent d'investissement de **410 897.56 €** (Quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept €uros et cinquante-six cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 416 132.76 €** (Quatre cent seize mille cent trente-deux €uros et soixante-seize cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – REOM est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – REOM pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe - MARPA RENWEZ :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **71 665.53 €** (Soixante et onze mille six cent soixante-cinq €uros et cinquante-trois cents) et celui des recettes à la somme de **71 859.29 €** (Soixante et onze mille huit cent cinquante-neuf €uros et vingt-neuf cents), d'où **un excédent de fonctionnement de 193.76 €** (Cent quatre-vingt-treize €uros et soixante-seize cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **561 666.50 €** (Cinq cent soixante et un mille six-cent-soixante-six €uros et cinquante cents) et celui des recettes, hors RAR, à la somme de **308 365.11 €** (Trois cent huit mille trois cent soixante-cinq €uros et onze cents), d'où un déficit d'investissement de **253 301.39 €** (Deux cent cinquante-trois mille trois cent un €uros et trente-neuf cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un déficit global** de **253 107.63 €** (Deux cent cinquante-trois mille cent sept €uros et soixante-trois cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **102 438.11 €** (Cent deux mille quatre cent trente-huit €uros et onze cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **102 582.99 €** (Cent deux mille cinq cent quatre-vingt-deux €uros et quatre-vingt-dix-neuf cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **144.88 €** (Cent quarante-quatre €uros et quatre-vingt-huit cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **102 791.66 €** (Cent deux mille sept cent quatre-vingt-onze €uros et soixante-six cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **117 279.69€** (Cent dix-sept mille deux cent soixante-dix-neuf €uros et soixante-neuf cents), d'où un excédent d'investissement de **14 488.03 €** (Quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit €uros et trois cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **14 632.91 €** (Quatorze mille six cent trente-deux €uros et quatre-vingt-onze cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MSP ROCROI pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **103 873.27 €** (Cent trois mille huit cent soixante-treize €uros et vingt-sept cents) et celui des recettes à la somme de **104 670.29 €** (Cent quatre mille six cent soixante-dix €uros et vingt-neuf cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **797.02 €** (Sept cent quatre-vingt-dix-sept €uros et deux cents).*
En section d'investissement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **389 112.94 €** (Trois cent quatre-vingt-neuf mille cent douze €uros et quatre-vingt-quatorze cents) et celui des recettes à la somme de **390 545.03€

*(Trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-cinq €uros et trois cents), d'où un excédent d'Investissement de **1 432.09 €** (Mille quatre cent trente-deux €uros et neuf cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **2 229.11 €** (Deux mille deux cent vingt-neuf €uros et onze cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – SPANC***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – SPANC :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **44 350.19 €** (Quarante-quatre mille trois cent cinquante €uros et dix-neuf cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **45 242.37 €** (Quarante-cinq mille deux cent quarante-deux €uros et trente-sept cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **892.18 €** (Huit cent quatre-vingt-douze €uros et dix-huit cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **0.00 €** (zéro €uros) et celui des recettes (résultat N-1) à la somme de **13 000.00 €** (Treize mille €uros), d'où **un excédent de 13 000.00 €** (Treize mille €uro).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 13 892.18 €** (Treize mille huit cent quatre-vingt-douze €uros et dix-huit cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – SPANC est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – SPANC pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **3 289 284.80 €** (Trois millions deux cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre €uros et quatre-vingt cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **3 470 620.00 €** (Trois millions quatre cent soixante-dix mille six cent vingt €uros), d'où un excédent de Fonctionnement de **181 335.20 €** (Cent quatre-vingt-un mille trois cent trente-cinq €uros et vingt cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **3 219 822.35 €** (Trois millions deux cent dix-neuf mille huit cent vingt- deux €uros et trente-cinq cents) et celui des recettes à la somme de **3 282 547.40 €** (Trois millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-sept €uros et quarante cents), d'où un excédent d'investissement de **62 725.05 €** (Soixante-deux mille sept cent vingt-cinq €uros et cinq cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **244 060.25 €** (Deux cent quarante-quatre mille soixante €uros et vingt-cinq cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **1 408 148.83 €** (Un million quatre cent huit mille cent quarante-huit €uros et quatre-vingt-trois cents) et celui des recettes à la somme de **1 617 195.74€** (Un million six cent dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze €uros et soixante-quatorze cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **209 046.91 €** (Deux cent neuf mille quarante-six €uros et quatre-vingt-onze cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **2 921 847.19 €** (Deux millions neuf cent vingt et un mille huit cent quarante-sept €uros et dix-neuf cents) et celui des recettes, hors RAR et comprenant le résultat N-1, à la*

*somme de **2 381 548.38 €** (Deux millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-huit €uros et trente-huit cents), d'où un déficit d'investissement de **540 298.81 €** (Cinq cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit €uros et quatre-vingt-un cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un déficit global** de **331 251.90 €** (Trois cent trente et un mille deux cent cinquante et un €uros et quatre-vingt-dix cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **805 802.24 €** (Huit cent cinq mille huit cent deux €uros et vingt-quatre cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **889 854.33 €** (Huit cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-quatre €uros et trente-trois cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **84 052.09 €** (Quatre-vingt-quatre mille cinquante-deux €uros et neuf cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **117 293.82 €** (Cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-treize €uros et quatre-vingt-deux cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **224 358.23 €** (Deux cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-huit €uros et vingt-trois cents), d'où un excédent d'investissement de **107 064.41 €** (Cent-sept mille soixante-quatre €uros et quarante et un cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **191 116.50 €** (Cent quatre-vingt-onze mille cent seize €uros et cinquante cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **10 330.91 €** (Dix mille trois cent trente €uros et quatre-vingt-onze cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **10 409.77 €** (Dix mille quatre-cent-neuf €uros et soixante-dix-sept cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **78.86 €** (Soixante-dix-huit €uros et quatre-vingt-six cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **0.00 €** (Zéro €uros) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **10 274.56 €** (Dix mille deux cent soixante-quatorze €uros et cinquante-six cents), d'où un excédent d'investissement de **10 274.56 €** (Dix mille deux cent soixante-quatorze €uros et cinquante-six cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un excédent global de 10 353.42 €** (Dix mille trois cent cinquante-trois €uros et quarante-deux cents).*
Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF:
En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **126 741.56 €** (Cent vingt-six mille sept-cent-quarante et un €uros et cinquante-six cents) et celui des recettes à la somme de **127 226.00 €

*(Cent vingt-sept mille deux cent vingt-six €uros), d'où un excédent de Fonctionnement de **484.44 €** (Quatre cent quatre-vingt-quatre €uros et quarante-quatre cents).*

***En section d'investissement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **116 963.32 €** (Cent seize mille neuf cent soixante-trois €uros et trente-deux cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **117 270.40€** (Cent dix-sept mille deux cent soixante-dix €uros et quarante cents), d'où un excédent d'investissement de **307.08 €** (Trois cent sept €uros et huit cents).*

*La Balance générale fait apparaître **un excédent global** de **791.52 €** (Sept cent quatre-vingt-onze €uros et cinquante-deux cents).*
Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses s'élève à la somme de **50 766.26 €** (Cinquante mille sept-cent-soixante-six €uro et vingt-six cents) et celui des recettes, comprenant le résultat N-1, à la somme de **54 437.50 €** (Cinquante-quatre mille quatre cent trente-sept €uro et cinquante cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **3 671.24 €** (Trois mille six cent soixante et onze €uro et vingt-quatre cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses, hors RAR, s'élève à la somme de **1 382 373.56 €** (Un million trois cent quatre-vingt-deux mille trois cent-soixante-treize €uros et cinquante-six cents) et celui des recettes, hors RAR et comprenant le résultat N-1, à la somme de **1 176 166.32 €** (Un million cent soixante-seize mille cent soixante-six €uro et trente-deux cents), d'où un déficit d'investissement de **206 207.24 €** (Deux cent six mille deux cent sept €uros et vingt-quatre cents).*
*La Balance générale fait apparaître **un déficit global** de **202 536.00 €** (Deux cent deux mille cinq cent trente-six €uros).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST pour l'exercice 2021.

- ***Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ***

Monsieur Patrice RAMELET – Vice-Président en charge des Finances donne lecture du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ :
***En section de Fonctionnement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **594 943.58 €** (Cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-trois €uro et cinquante-huit cents) et celui des recettes à la somme de **1 080 469.83 €** (Un million quatre-vingt mille quatre cent soixante-neuf €uro et quatre-vingt-trois cents), d'où un excédent de Fonctionnement de **485 526.25 €** (Quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt-six €uro et vingt-cinq cents).*
***En section d'investissement**, le montant des dépenses, comprenant le résultat N-1, s'élève à la somme de **922 588.72 €** (Neuf cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit €uros et soixante-douze cents) et celui des recettes à la somme de **351 399.52 €** (Trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf €uros et cinquante-deux cents). d'où un déficit d'investissement de **571 189.20 €** (Cinq cent soixante et onze mille cent quatre-vingt-neuf €uros et vingt cents)*
*La Balance générale fait apparaître **un déficit global** de **85 662.95 €** (Quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-deux €uros et quatre-vingt-quinze cents).*

Après que Monsieur le Président se retire de la salle, le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ est soumis au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ pour l'exercice 2021.

46 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

Le Conseil Communautaire :

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Général de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne qui est rigoureusement

identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Général d'où un excédent de Fonctionnement de ***923 453.71 €*** *(Neuf cent vingt-trois mille quatre cent cinquante-trois €uros et soixante et onze cents), un déficit d'investissement de* ***151 380.23 €*** *(Cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt €uros et vingt-trois cents), représentant* ***un excédent global de 772 073.48 €*** *(Sept cent soixante-douze mille soixante-treize €uros et quarante-huit cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe - MARPA RENWEZ qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – MARPA Renwez d'où un excédent de Fonctionnement ***de 193.76 €*** *(Cent quatre-vingt-treize €uros et soixante-seize cents), un déficit d'investissement de* ***253 301.39 €*** *(Deux cent cinquante-trois mille trois cent un €uros et trente-neuf cents) représentant* ***un déficit global*** *de* ***253 107.63 €*** *(Deux cent cinquante-trois mille cent sept €uros et soixante-trois cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI d'où un excédent de Fonctionnement de ***144.88 €*** *(Cent quarante-quatre €uros et quatre-vingt-huit cents), un excédent d'investissement de* ***14 488.03 €*** *(Quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit €uros et trois cents) représentant* ***un excédent global*** *de* ***14 632.91 €*** *(Quatorze mille six cent trente-deux €uros et quatre-vingt-onze cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE d'où un excédent de Fonctionnement de ***797.02 €*** *(Sept cent quatre-vingt-dix-sept €uros et deux cents), un excédent d'investissement de* ***1 432.09 €*** *(Mille quatre cent trente-deux €uros et neuf cents) représentant* ***un excédent global*** *de* ***2 229.11 €*** *(Deux mille deux cent vingt-neuf €uros et onze cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – SPANC***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – SPANC qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – SPANC d'où un excédent de Fonctionnement de ***892.18 €*** *(Huit cent quatre-vingt-douze €uros et dix-huit cents), un excédent d'investissement de* ***13 000.00 €*** *(Treize mille €uro) représentant* ***un excédent global de 13 892.18 €*** *(Treize mille huit cent quatre-vingt-douze €uros et dix-huit cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS***

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS d'où un excédent de Fonctionnement de ***181 335.20 €*** *(Cent quatre-vingt-un mille trois cent trente-cinq €uros et vingt cents), un excédent d'investissement de* ***62 725.05 €*** *(Soixante-deux mille sept cent vingt-cinq €uros et cinq cents) représentant* ***un excédent global*** *de* ***244 060.25 €*** *(Deux cent quarante-quatre mille soixante €uros et vingt-cinq cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – CAMPING PORT DISEUR d'où un excédent de Fonctionnement de **78.86 €** (Soixante-dix-huit €uros et quatre-vingt-six cents), un excédent d'investissement de **10 274.56 €** (Dix mille deux cent soixante-quatorze €uros et cinquante-six cents) représentant **un excédent global de 10 353.42 €** (Dix mille trois cent cinquante-trois €uros et quarante-deux cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – BÂTIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES d'où un excédent de Fonctionnement de **209 046.91 €** (Deux cent neuf mille quarante-six €uros et quatre-vingt-onze cents), un déficit d'investissement de **540 298.81 €** (Cinq cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit €uros et quatre-vingt-un cents) représentant **un déficit global** de **331 251.90 €** (Trois cent trente et un mille deux cent cinquante et un €uros et quatre-vingt-dix cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – REOM***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – REOM VALLEES qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – REOM VALLEES d'où un excédent de Fonctionnement de **5 235.20 €** (Cinq mille deux cent trente-cinq €uros et vingt cents), un excédent d'investissement de **410 897.56 €** (Quatre cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept €uros et cinquante-six cents), représentant **un excédent global** de **416 132.76 €** (Quatre cent seize mille cent trente-deux €uros et soixante-seize cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE d'où un excédent de Fonctionnement de **84 052.09 €** (Quatre-vingt-quatre mille cinquante-deux €uros et neuf cents), un excédent d'investissement de **107 064.41 €** (Cent sept mille soixante-quatre €uros et quarante et un cents), représentant **un excédent global** de **191 116.50€** (Cent quatre-vingt-onze mille cent seize €uros et cinquante cents).*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe –ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe –ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF d'où un excédent de Fonctionnement de **484.44 €** (Quatre cent quatre-vingt-quatre €uros et quarante-quatre cents), un excédent d'investissement de **307.08 €** (Trois cent sept €uros et huit cents), représentant **un excédent global** de **791.52 €** (Sept cent quatre-vingt-onze €uros et cinquante-deux cents)*

- ***Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST***

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST d'où un excédent de Fonctionnement de **3 671.24 €** (Trois mille six cent soixante et onze €uro et vingt-quatre cents), un déficit d'investissement de **206 207.24 €** (Deux cent six Mille deux cent sept €uros et vingt-quatre cents), représentant **un déficit global** de **202 536.00 €** (Deux cent deux Mille cinq cent trente-six €uros).*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ d'où un excédent de Fonctionnement de ***485 526.25 €*** *(Quatre cent quatre-vingt- cinq mille cinq cent vingt-six €uro et vingt-cinq cents), un déficit d'investissement de* ***571 189.20 €*** *(Cinq cent soixante et onze Mille cent quatre-vingt-neuf €uros et vingt cents), représentant* ***un déficit global*** *de* ***85 662.95 €*** *(Quatre-vingt-cinq Mille six cent soixante-deux €uros et quatre-vingt-quinze cents).*

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-3. Affectation de Résultats 2021.

Le Conseil Communautaire :

- *Affectation du Résultat du Budget Général – Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget général, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation des résultats obtenus.

Les résultats du CA 2021 du budget général sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 923 453.71 €*
- *Section d'investissement : déficit de 151 380.23 €*

Représentant un excédent global de 772 073.48 €

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 772 073.48€*
  au 1068 : 151 380.23€
- *Section d'investissement : au 001 : 151 380.23€*
- *Affectation du Résultat du Budget Annexe – MARPA RENWEZ*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 193.76 €*
- *Section d'investissement : déficit de 253 301.39 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 193.76€*
- *Section d'Investissement : au 001 : 253 301.39€*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MSP ROCROI, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – MSP ROCROI sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 144.88 €.*
- *Section d'investissement : excédent de 14 488.03 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 144.88€*
- *Section d'investissement : au 001 : 14 488.03€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – MSP RIMOGNE</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 797.02 €*
- *Section d'investissement : excédent de 1 432.09 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 797.02€*
- *Section d'investissement : au 001 : 1 432.09€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – SPANC</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – SPANC il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021du Budget Annexe – SPANC sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 892.18 €*
- *Section d'investissement : excédent de 13 000.00 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 892.18€*
- *Section d'investissement : au 001 : 13 000.00€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – ZA BRAUX, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

- *Section de fonctionnement : excédent de 181 335.20 €*

- *Section d'investissement : excédent de 62 725.05 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 181 335.20*

- *Section d'investissement : au 001 : 62 725.05€*

- *Affectation du Résultat du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 78.86 €*

- *Section d'investissement : excédent de 10 274.56 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 78.86 €*

- *Section d'investissement : au 001 : 10 274.56 €*

- *Affectation du Résultat du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – LES MAZURES il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – Bâtiment Industriel Les Mazures sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 209 046.91 €*

- *Section d'investissement : déficit de 540 298.81 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 718.26€*
  au 1068 : 208 328.65€

- *Section d'investissement : au 001 : 540 298.81€*

- *Affectation du Résultat du Budget Annexe – REOM*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – REOM, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation des résultats obtenus.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – REOM sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 5 235.20 €*

- *Section d'investissement : excédent de 410 897.56 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 5 235.20€*
- *Section d'investissement : au 001 : 410 897.56€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – Centre Aquatique sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 84 052.09 €*
- *Section d'investissement : excédent de 107 064.41 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 84 052.09€*
- *Section d'investissement : au 001 : 107 064.41€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL BATIMENT LOCATIF sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 484.44 €*
- *Section d'investissement : excédent de 307.08 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 484.44€*
- *Section d'investissement : au 001 : 307.08€*
- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.
Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 3 671.24 €*
- *Section d'investissement : déficit de 206 207.24 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section d'investissement : au 001 : 206 207.24€*

- *<u>Affectation du Résultat du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ</u>*

Après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat obtenu.

Les résultats du CA 2021 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ sont les suivants :

- *Section de fonctionnement : excédent de 485 526.25 €*

- *Section d'investissement : déficit de 571 189.20 €*

Il vous est proposé les affectations suivantes au BP 2022 :

- *Section de Fonctionnement : au 002 : 485 526.25€*

- *Section d'investissement : au 001 : 571 189.20€*

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-4. <u>Vote des taux communautaires concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises 2022.</u>

Le Conseil Communautaire :

Vu la Loi de Finances 2022, vu le Code Général des Impôts, et plus particulièrement les articles 709 nonies C 780-0 Bis,

Il vous est proposé d'appliquer une augmentation des taux de 1.70%, correspondant à celui constaté en 2021 au titre de l'inflation.

De ce fait, les taux applicables en 2022 seront les suivants :

- *Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **4.13 %***
- *Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **7.62 %***
- *Cotisation Foncière des Entreprises : **20.81 %***

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

40 VOIX POUR, dont 6 pouvoirs
1 VOIX CONTRE
6 ABSTENTIONS, dont 3 pouvoirs

3-5. Vote des budgets 2022

Le Conseil Communautaire :

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget GENERAL:

*Le Budget Primitif du Budget Général pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **12 472 998.24 €** (Douze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit €uros et vingt-quatre cents) et en section d'Investissement à la somme de **4 681 054.99 €** (Quatre millions six cent quatre-vingt-un mille cinquante-quatre €uros et quatre-vingt-dix-neuf cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – MARPA RENWEZ

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – MARPA RENWEZ pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **74 727.76 €** (Soixante-quatorze mille sept cent vingt-sept €uros et soixante-seize cents) et en section d'Investissement à la somme de **430 940.25 €** (Quatre cent trente mille neuf cent quarante €uros et vingt-cinq cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – MSP ROCROI

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – MSP ROCROI pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **101 966.61 €** (Cent un mille neuf cent soixante-six €uros et soixante et un cents) et en section d'Investissement à la somme de **106 845.23 €** (Cent six mille huit cent quarante-cinq €uros et vingt-trois cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – MSP RIMOGNE

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – MSP RIMOGNE pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **120 078.46 €** (Cent vingt mille soixante-dix-huit €uros et quarante-six cents) et en section d'Investissement à la somme de **108 617.09 €** (Cent huit mille six cent dix-sept €uros et neuf cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – SPANC

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – SPANC pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **49 212.18 €** (Quarante-neuf mille deux cent douze €uros et dix-huit cents) et en section d'Investissement à la somme de **13 000.00 €** (Treize mille Euros).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – ZA BRAUX TERRAINS pour l'exercice 2022, enregistre en section de Fonctionnement des dépenses de **2 602 959.82 €** (Deux millions six cent deux mille neuf cent cinquante-neuf €uros et quatre-vingt-deux cents), et des recettes pour **2 784 295.02 €** (Deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze €uros et deux cents). En section d'Investissement des dépenses de **2 602 959.82 €** (Deux millions six cent deux mille neuf cent cinquante-neuf €uros et quatre-vingt-deux cents), et des en recettes pour **2 665 684.87€** (Deux millions six cent soixante-cinq mille six-cent-quatre-vingt-quatre €uros et quatre-vingt-sept cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – CAMPING DU PORT DISEUR pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **10 876.86 €** (Dix mille huit cent soixante-seize €uros et quatre-vingt-six cents) et en section d'Investissement à la somme de **17 863.21 €** (Dix-sept mille huit cent soixante-trois €uros et vingt et un cents).*

- Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL LES MAZURES pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **162 318.26 €** (Cent soixante-deux mille trois cent-dix-huit €uros et vingt-six cents) et en section d'Investissement à la somme de **791 963.32 €** (Sept cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-trois €uros et trente-deux cents).*

- ***Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – REOM***

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – REOM pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **3 612 632.96 €** (Trois millions six cent douze-dix mille six cent trente-deux €uros et quatre-vingt-seize cents) et en section d'Investissement à la somme de **558 694.45 €** (Cinq cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-quatorze €uros et quarante-cinq cents).*

- ***Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE***

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – CENTRE AQUATIQUE pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **999 104.21 €** (Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre €uros et vingt et un cents) et en section d'Investissement à la somme de **284 391.90 €** (Deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze €uros et quatre-vingt-dix cents).*

- ***Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ZA ACTIVAL***

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT LOCATIF ACTIVAL pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **124 132.44 €** (Cent vingt-quatre mille cent trente-deux €uros et quarante-quatre cents) et en section d'Investissement à la somme de **173 451.08 €** (Cent soixante-treize mille quatre cent cinquante et un €uros et huit cents).*

- ***Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – ZA ACTIVAL SEMAP INDUST***

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – BATIMENT INDUSTRIEL BRAUX DB pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **151 671.24 €** (Cent cinquante et un mille six cent soixante et onze €uros et vingt-quatre cents) et en section d'Investissement à la somme de **629 351.00 €** (Six cent vingt-neuf mille trois cent cinquante et un €uros).*

- ***Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ***

*Le Budget Primitif du Budget Annexe – LOTISSEMENT SENIORS RENWEZ pour l'exercice 2022 s'équilibre en section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **603 103.49 €** (Six cent trois Mille cent trois €uros et quarante-neuf cents) et en section d'Investissement à la somme de **571 189.20 €** (Cinq cent soixante et onze mille cent quatre-vingt-neuf €uros et vingt cents).*

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-6. Participations 2022 vers les Budgets Annexes.

Le Conseil Communautaire :

- Afin d'équilibrer nos Budgets Annexes, il est nécessaire de voter des Subventions d'équilibre pour les Budgets Annexes suivants :

Dépenses au compte 2041642 – Section d'Investissement : 86 000.00 €

- *Bâtiment Industriel Les Mazures : 53 000.00 €*
- *ZA ACTIVAL Bâtiment Locatif : 33 000.00 €*

Dépenses au compte 67441 – Section de Fonctionnement : 643 000.00 €

- *MARPA Renwez : 22 500.00 €*
- *Camping Port Diseur : 1 000.00 €*
- *MSP Rimogne : 10 000.00 €*
- *MSP Rocroi : 2 500.00 €*

- *Centre Aquatique : 552 000.00 €*
- *ZA ACTIVAL Bâtiment Locatif : 55 000.00 €*

Suite aux explications données, le Conseil Communautaire accepte les subventions d'équilibre détaillées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent au dossier.

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-7. Cotisations 2022 aux différents Organismes Extérieurs.

Le Conseil Communautaire :
- Il vous est proposé d'accepter de verser une cotisation à ces différents organismes pour l'Année 2022 dont :

- *le montant prévu au BP du Budget Général au Compte 6281 s'élève à **112 500 €** :*

  - *Agence de développement économique (Pour rappel en 2021) : **26 836.94 €***
  - *Agence de développement touristique (ADT) (Versement non effectué en 2021)*
  - *AMDA (Pour rappel en 2021) : **4 078.99 €***
  - *Ardennes Initiative (Pour rappel en 2021) : **8 888.95 €***
  - *ADIL 08 (Pour rappel en 2021) : **1 641.00 €***
  - *Ardennes Compétences Territoriales (Pour rappel en 2021) : **1 €***
  - *ID Champagne-Ardenne (Versement non effectué en 2021)*
  - *ADCF (Assemblée des Communautés de France) (Pour rappel en 2021) : **2 666.69 €***
  - *Missions Locales REVIN et CHARLEVILLE (Pour rappel en 2021 : **40 062.06 €)***
  - *Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardennes (Pour rappel en 2021) : **8 620.69 €***
  - *Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (Versement non effectué en 2021)*
  - *Centre de Gestion 54 (Pour rappel en 2021) : **1 736.04€***
  - *Interbibly (Pour rappel en 2021) : **100.00€***
  - *Agence Régionale de Tourisme (Pacte de destination Ardenne) (Pour rappel en 2021) : **5 000€***
  - *Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique (Pour rappel en 2021) : **2 651.00€***

- *le montant prévu au BP du Budget Annexe REOM au Compte 6281 s'élève à **152 000€** :*
  - *VALODEA (Pour rappel en 2021 : **151 798.50 €)***

Le montant total de ces cotisations prévus au BP 2022 du Budget Général au compte 6281 est de : 112 500€ et au BP 2021 du Budget Annexe REOM au compte 6281 est de : 152 000€.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-8. Participations 2022 aux différents Organismes Extérieurs.

Le Conseil Communautaire :
- *Il vous est proposé d'accepter de verser une participation à ces différents organismes pour l'Année 2022 dont :*

- *le montant prévu au BP du Budget Général au Compte 65548 s'élève à **63 046 €***

  - *Trésorerie – Partenariat Espace VTT-TRAIL (Pour rappel en 2021) : **4 820.00€***
  - *EPAMA (Pour rappel en 2021) : **16 959.00€***

- *Syndicat Mixte de Gestion du PNR des Ardennes (Pour rappel en 2021) : **34 524.00€***

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

3-9. Tarifs à compter du 1er Mai 2022 – Salles Intercommunales.

Le Conseil Communautaire :

Considérant le coût des charges supplémentaires inhérentes aux dépenses d'entretien, d'électricité et de chauffage, le Conseil Communautaire doit délibérer sur les tarifs des Salles Intercommunales à compter du 1er Mai 2022. Une actualisation de 1.7% vous est proposée, taux d'inflation constaté en 2021.

*Il vous est proposé d'approuver les tarifs suivants des Salles Intercommunales applicables à compter du **1er Mai 2022** :*

- *Location de la salle du terrain de football de Thilay :*
    - *Associations ou habitants de la CCVPA : **63 € / jour***
    - *Extérieurs : **85 € / jour***

- *Location du hall de la salle des sports de Bogny-Sur-Meuse (vin d'honneur uniquement) :*
    - *Associations ou habitants de la CCVPA : **106 € / jour***
    - *Extérieurs : **126 € / jour***

- *Location du gymnase du Collège Rue Bernisseaux :*
    - *Associations ou habitants de la CCVPA : **243€ / jour***
    - *Extérieurs : **369 € / jour***

- *Location du cosec de Bogny-Sur-Meuse :*
    - *Associations ou habitants de la CCVPA :*
        - *Forfait 1 jour : **421 €***
        - *Pour « Manifestations culturelles » (Salle équipée) :*
          Forfait Soirée : **159 €*
          Forfait week-end : **316€*
        - *Forfait 1 jour « LOTO » (Salle à équiper) : **263 €***
        - *Par demi-journée supplémentaire : **159 €***
    - *Extérieurs :*
        - *Forfait 1 jour : **790 €***
        - *Par demi-journée supplémentaire : **369 €***

- *Location de la salle des fêtes de Laifour (vin d'honneur uniquement)*
    - *Associations ou habitants de la CCVPA : **63 € / jour***
    - *Extérieurs : **85 € / jour***

- *Location du COSEC de Monthermé :*
    - ***16 €** / heure + charges de gardiennage*

- *Salle Polyvalente Elie Badré (Les Hautes-Rivières) :*

Pour la location du rez-de-chaussée (salle principale, cuisine, bar et salle annexe 1)

CAUTION	***527 €***
Constat de matériels, mobiliers endommagés	***Remboursement à prix coûtant***
Constat de ménages non ou mal effectués	*Forfait* ***96.00 €***

Tarifs particulier hors CCVPA

Journée ou soirée en semaine	***474.00 €***
Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin)	***842.00 €***
Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin)	***1042.00 €***

Tarifs habitant de la CCVPA

Journée ou soirée en semaine	***137.00 €***
Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin)	***326.00 €***
Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin ou du jeudi au lundi matin)	***454.00 €***

Tarifs association de la CCVPA*

Journée ou soirée en semaine	***126.00 €***
Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin)	***190.00 €***
Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin ou du jeudi au lundi matin	***306.00 €***

**au-delà de 3 locations dans l'année, tarifs habitant de la CCVPA qui s'appliquent*

Tarifs Entreprise de la CCVPA*

Journée ou soirée en semaine	***126.00 €***
Week-end (pour une location du vendredi au lundi matin)	***190.00 €***
Week-end prolongé (pour une location du vendredi au mardi matin ou du jeudi au lundi matin	***306.00 €***

**au-delà de 3 locations dans l'année, tarifs habitant de la CCVPA qui s'appliquent*

Pour la location des salles annexe 3 (salle sans sanitaires)

CAUTION	***316.00 €***
Constat de matériels, mobiliers endommagés	***Remboursement à prix coûtant***
Constat de ménages non ou mal effectués	*Forfait* ***48.00 €***
Tarifs particulier hors CCVPA : *Journée ou soirée*	***85.00 €***
Tarifs habitant de la CCVPA : *Journée ou soirée*	***43.00 €***
Tarifs association de la CCVPA : *Journée ou soirée*	***Gratuit***
Tarifs Entreprise de la CCVPA : *Journée ou soirée*	***Gratuit***

Location de vaisselle

1 lot de couverts pour 50 convives (comprend tout sauf les verres)	***27.00 €/lot***
1 lot de verres pour 50 convives (comprend les 3 sortes de verres)	***27.00 €/lot***
Constat de casse de vaisselle	***2.00 €/unité***

- *Club House (Les Hautes-Rivières) :*

Tarifs CCVPA :	***179.00 €***
Tarifs hors CCVPA :	***263.00 €***
Tarifs association CCVPA :	***106.00 €***
Tarifs Entreprise CCVPA :	***106.00 €***
Caution Club House :	***159.00 €***

- *Cosec (Les Hautes-Rivières) :*

Badge *(remplacement en cas de perte) :*	***53.00 €***
Clés avec barillets *(remplacement en cas de perte) :*	***126.00 €***
Location court de Tennis (5 séances) :	***33.00 €***

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le document nécessaire à la réalisation de l'opération ainsi que tout document y étant afférent.

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

Rapporteur : M. Eric GALAND, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

3-10. Attribution d'un fonds de concours à la commune de SEVIGNY LA FORET.

Le Conseil Communautaire :

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales;

Vu les articles L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précisent la pratique des fonds de concours pour les communautés de communes et qui constituent une exception aux principes de spécialité et d'exclusivité des EPCI ;

Vu la délibération n° 2018-224 du 17 décembre 2018, relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours à la CCVPA.

Vu la délibération N° 2022-009 du conseil municipal de la commune de SEVIGNY LA FORET en date du 23 mars 2022.

Considérant que la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne doit délibérer sur l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de « l'enfouissement des réseaux de la rue de la Sarthe » pour la commune de SEVIGNY LA FORET.

- *Le versement de fonds de concours n'est autorisé par la loi que dans le cas d'EPCI à fiscalité propre.*
- *Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :*
  - le fonds de concours doit nécessairement avoir pour projet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
  - le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.
- *Le terme de fonds de concours employé dans les articles L.5214-16 V du CGCT correspond à la notion de subventions versées à des organismes publics visée dans l'instruction budgétaire et comptable M.14.*
- *Lorsqu'ils contribuent à la réalisation d'un équipement, les fonds de concours sont imputés respectivement pour chacune des collectivités en section d'investissement.*
- *Lorsqu'ils contribuent au fonctionnement d'un équipement, les fonds de concours sont imputés en section de fonctionnement.*
- *La CCVPA a délibéré sur un règlement de fonds de concours lors du conseil communautaire du 17 décembre 2018.*
- *En ce qui concerne la commune de SEVIGNY LA FORET : Il s'agit d'enfouir les réseaux aériens de la rue de la Sarthe et de moderniser l'éclairage public de cette voie.*
- *Ces travaux seront exécutés par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) pour la partie « réseau électrique et réseau de communications électroniques » et par la Société Champardennaise d'Entreprises Electriques pour la partie « éclairage public » (fourniture et pose de mâts principalement).*
- *Pour l'ensemble de ces travaux la facture totale est de 334.480,01 € HT, avec une partie subventionnée pour 185.510,03 € HT.*

- *Le reste à charge pour la commune s'élève à 148.969,98 € HT et cette dernière demande de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours de la CCVPA de 36.000 € HT (somme maximum possible pour le mandat 2020/2026).*
- *Ce fonds de concours représente 24,16 % du reste à charge de la somme totale.*

Le Conseil Communautaire approuve cette décision et donne mandat au Président pour signer tous documents nécessaires à cette affaire.

47 VOIX POUR, dont 9 pouvoirs

SYNTHESE :

Quelques intervenants sur l'investissement et le taux d'endettement :

M. RAMELET explique que les dépenses de la CCVPA seront à la hauteur des possibilités en tenant compte des montants des subventions attribuées et que les projets seront réalisés en fonction des priorités afin de respecter les engagements pris. La CCVPA ne contractera pas d'emprunt pour l'instant et le taux d'endettement diminuera fortement en termes d'annuités à compter de 2026.

Une question également sur les conséquences de l'inflation, de la crise économique et sur les marchés en cours.
M. RAMELET précise que pour l'instant, toutes les offres de marché en cours vont bientôt de se terminer. Nous verrons à l'ouverture des plis pour le marché du Centre de Gestion Comptable.